

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 43-402-1930 fixant la date de mise en recourbement des rôles : 1° PATENTES (tableau A) : 2 Voitures publiques (garge charrettee bédinis et tombereaux).

n° 43-402-1930

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
17 mai 1930

Numéro JO
n° 402 du 31/05/1930

Date du numéro
31 mai 1930

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844. rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu le décret du 39 décembre 1912. modifié et complété par le décret du 10 août 1928: Sur la proposition du commandant du cercle. chef du Bureau des contributions;. Après avis du trésorier-payeur.

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er — Est fixée au 19 mai la date de mise en recouvrement des rôles impositifs des patentes (tableau A) et des voitures publiques (Garys), charrettes de bédanis et tombereaux de l'exercice 1920 rendus exécutoires le...

Art.2

—Le présent arrêté sera inséré au Journal officiel de la colonie, publié et communiqué partout où besoin sera.

CHAPON-BAISSAC.